



Régie portneuvoise de protection incendie

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 28 janvier 2022

Province de Québec
MRC de Portneuf

Présences à la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie, étaient présents :

Membres M. Michel Blackburn, président
M. Mario Alain, secrétaire-trésorier
M. François Trottier, administrateur

Invités Mme Nancy Sirois, directrice générale de la Ville de Cap-Santé
M. Mathieu Gingras, directeur général de la Ville de Portneuf
M. Francis Perron, directeur de la Régie portneuvoise de protection incendie

Absent M. Marc Rivard, administrateur

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

M. Mario Alain propose l'ouverture de l'assemblée.

M. Michel Blackburn préside l'assemblée et propose M. Francis Perron agit à titre de secrétaire d'assemblée. 22

22-01-004 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. François Trottier que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 2 décembre 2021 et celles du 22 décembre 2021
4. Informations
 - a) Finances
 - b) États Financiers
 - c) Suivi factures finales villes
5. Bilan interventions Décembre 2021
6. Plan stratégique du CFIP
7. Orientation 2022
 - a) Embauche TPI
 - b) Projet garde interne
 - c) Acquisition Bateau pour sauvetage nautique
8. Mise à jour négociation syndicat

9. Résolution Salaire
10. Prochaine rencontre le 25 février 2022
11. Levée de l'assemblée

22-01-005 Adoption du procès-verbal du 2 décembre 2021 et celles du 22 décembre 2021

Il est proposé par M. Mario Alain que les procès-verbaux soit adopté tel que soumis.

Information état financiers 2021

M. Francis Perron fait un bref bilan des états financiers 2021. M. Perron informe les membres du conseil d'administration que la RÉPPI terminera son année 2021 avec un léger surplus accumulée. Lors de la discussion les deux directeurs général nous informe que les facturations des frais encouru du départ de la régie seront envoyé dans les prochaines semaine. Ainsi, la RÉPPI pourra fermer l'année financière 2021.

Bilan interventions Décembre 2021

M. Francis Perron fait le bilan des interventions de décembre 2021. Durant ce mois, la RÉPPI est intervenue à cinq appel d'urgence sur leur territoire. Aucune entraide n'a été demandée durant cette période.

Plan stratégique du Centre de formation (CFIP)

M. Michel Blackburn fait le résumé de la rencontre qui a eu lieu mercredi 26 janvier avec le gestionnaire du centre de formation. M. Blackburn nous explique le plan stratégique ainsi que la vision du CFIP pour l'année 2022.

Orientation RÉPPI 2022

M. Francis Perron fait par aux membres que le processus d'embauche d'un préventionniste à temps plein suit sont cour. Si tout va bien, le préventionniste pourrait débiter son mandat a la fin février. De plus, M. Perron fait par que la garde interne, temps plein, débiter le 14 février. Un pompier sera en caserne de jour durant la semaine. M. Perron mentionne que cette garde améliorera le temps de réponse des effectifs lors d'intervention. M. Michel Blackburn fait un bref suivi concernant le projet d'acquérir un nouveau bateau de sauvetage nautique.

Mise à jour négociation syndicat

Mme. Nancy Sirois fait un bref suivi des négociations de la nouvelle convention collective de la RÉPPI.

28-01-001 Résolution Salaire adjointe administrative

RÉSOLUTION # 22-01-001

Augmentation salaire Valerie Veillette

ATTENDU QUE la Régie portneuvoise de protection incendie est en fonction depuis presque un an

ATTENDU QUE l'adjointe administrative a répondu aux attentes du mandat qui lui a été confié et que son travail est grandement apprécié par le conseil d'administration

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ PAR M. Francois Trottier ET RÉSOLU PAR le conseil d'administration

QUE la Régie portneuvoise de protection incendie accorde une première augmentation de salaire de 1.50\$ de l'heure rétroactif au 1 janvier 2022 et une deuxième augmentation de 1.50\$ de l'heure au 1 juillet 2022.

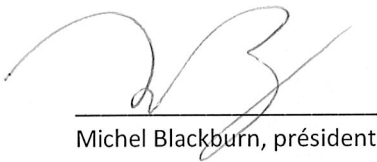
Adoptée à l'unanimité par le conseil

PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre sera le 25 février 2022 à 10h30.

22-01-006 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par M. Francois Trottier que la séance soit levée à 11 :15.


Michel Blackburn, président


Mario Alain, Secrétaire-trésorier